Elle ne permettra pas à ses adversaires de la rét blir à leur profit. M. Raoul Duval constate qu'en fait de libér lisme nous avons fait un grand pas en arrière. Il se plaint que les révocations aient été prononcées sans enquête contradictoire et dépose l'ordre du

sans enquête contradictoire et dépose l'ordre du jour suivant : «La Chambre estimant que les citoyens inves-tis de fonctions municipales électives n'ont pas moins de droits que les autres citoyens passe à

M. de Baudry d'Asson développe l'ordre du iour suivant : « La Chambre protestant contre la révocation du maire de La Roche-Servière passe à l'ordre du jour. »

du jour pur et simple est demandé et

accepté par le gouvernement. L'ordre du jour pur et simple est adopté par 329 voix contre 190, sur 519 votants.

La prochaine séance est fixée à samedi 3 heures. La séance est levée à 5 h. 59.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du jeudi 10 décembre 1885 Présidence de M. LE ROYER.

La procédure en matière de divorce

en matière de divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la première
délibération sur le projet de loi modifiant la procédure en matière de divorce.

M. Emile Lablohe, rapporteur, dit que la
commission pour satisfaire aux observations qui
avaient été formulées au cours de la dernière séance
a décidé d'ajouter deux phrases complémentaires
pour bien marquer la distinction entre les deux
périodes de la procédure : celle où l'instance princircle viet mes accour introduite et celle on elle cipale n'est pas encore introduite et celle où ell l'est; dans ce dernier cas, la cour se trouve des saisie de l'appel qui aurait été formé de l'ordon

ance de non-conciliation du président.

M. Griffe n'accepte pas ces modifications.

M. Dauphin soutient que la rédaction preière était meilleure.

uière était meilleure. M. Léon Renault soutient l'amendement de M. Griffe qui accorde à l'époux un délai de vingt jours pour former l'instance après qu'il a obtenu du président une ordonnance rompant les liens du mariage.

M. Allou demande qu'on revienne à la rédac

tion première. Il combat l'amendement

orine.

M. le président déclare que MM. Léon Renault et Griffe sont d'accord pour demander que l'instance soit formée nécessairement dans un délai de

quinze jours.

M. Păris trouve que ce délai est trop court et demande qu'il soit porté à 20 jours.

M. de Gavardie demande un délai de 40 jours.

M. Léon Renault fait remarquer que ce délai s'ajoutera à celui que le président à déjà le droit d'imposer de sa propre autorité et qui est aussi de 20 ions:

20 jours.

M.Alloudit que la commission accepte l'amen-

M. le président dit qu'en raison de toutes ces rédactions improvisées et modifiées tour à tour, il est préférable de ranvoyer l'article 238 à la com-

L'article 238 est renvoyé à la commission.

Validation Le Sénat valide, sur le rapport de M. Camparan l'élection de M. Paul Laroche, dans le départe-ment de la Creuse.

Suite de la discussion du projet relatifà la procédure en matière de divorce.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif à la procédure en matière de procédure.
L'article 239 est adopté.
M. Emile Labiche, rapporteur, dit que la commission a rédigé un nouveau texte de l'article 238 qui donne satisfaction aux observations représentées par les différents orateurs.
M. le Président donne lecture de ce nouveau

L'article 238 ainsi modifié est adopté, après des observations présentées par MM. de Gavardie et Denormandie. Les articles 240 à 250 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi. Le séance est levée à 5 heures 30. Samedi, séance publique à 2 heures.

Nouvelles Parlementaires

Le successeur de M. Brisson

En dépit des démentis donnés par un certain ombre de journaux au sujet des noms mis en nombre de journaux au sujet des noms mis en avant pour prendre la succession de M. Brisson, nous sommes en mesure de maintenir ce que nous avons déjà dit, que cette succession ne peut-être prise que par M. Floquet ou M. Clémenceau. Du reste, chercher ailleurs serait peine bien inutile.

Nous pouvons également assurer que M. Clémenceau est prêt à accepter le pouvoir. M. Floquet hêsite un peu.

quet hésite un peu. La raison en est que la présidence de la Chambre, est un poste plus sûr, mais le cas échéant, cette hésitation disparaîtrait, croyons-nous, rapi-

Le rapport de M. Le Gavrian sur les élections de l'Ardèche

Le rapport que M. Le Gavriau a présenté sur se élections de l'Ardèche, conclut, ainsi que nous avous dit, à la validation.

Avec une logique et une clareté parfaite, le rap-orteur fait remarquer que le seul point sur lequel

se soient concentrés les efforts des candidats non étas est l'ingèrence du clergé. Or sur 20 protesta-tions signalant ces agissements 15 ont été écrites et légalisées par un des candidats malheureux. De plus ces protestations ne réunissent que 43 si-gnatures alors que les contre-protestations por-

gnatures alors que les contre-protestations por-tant 584 noms.

M. Le Gavrian termine enconstatant que l'èlec-tion a été loyale et qu'it convient de ratifier la vo-lonté des électeurs.

Dépôt de propositions

Parmi les propositions de loi déposées aujour-d'hui,il faut signaler les deux suivantes : celles du gouvernement déclarant joursfériés le lundi de Pâ-ques et le lundi de la Pentecôte ; celle émanant d'un certain nombre de députés conservateurs et tendant à proroger définitivement les délais pendant lequels les jeunes gens appelés sous les drapeaux sont admis à invoquer le bénéfice des dispenses légales.

Réglementation internationale du travail Une proposition déposée au nom du groupe socialiste ouvrier et signée par MM. Camelinat, Basly, Prud'hon, Gilly et Boyer, tend à la nomi-nation d'une commission de 33 membres chargée d'étudier la réglementation internationale du tra-

vall. Elle demande en outre au gouvernement de ré-pondre aux avances qui lui ont été faites en ce sens par le gouvernement suisse :

Les droits sur les céréales

MM. Cazenove de Pradines, Charles Le Cour et le marquis de la Ferronnays, députés de la Loire-Inférieure, ont deposé un amendement à la propo-sition de loi de M. Baucarme-Leroux et des dépu-tés du Nord sur les surtaxes des céréales. Cet amendement établit les droits de douane suivants, sur les produits dont voici la nomencla-

Riz en grains et brisures de riz, d'origine extra européennes, importés directement, 3 francs par 10

Riz en grains et brisures de ris d'origine extra-uropéenne importés des entrepôts d'Europe, 4 fr. 50 européenne importés des curs par 100 kilos.

Farines de riz importées des entrepôts d'Europe, 5 fr. par 100 kilos.

Riz en paille et en grains des colonies françaises, compta de droits.

cempts de droits. Riz en paille de toute origine, exempts de droits. Blés noirs de toute origine, 3 fr. par 100 kilos.

La répression des délits de chasse

La distribution à la Chambre des députés com prenait hier un projet de loi déposé par le gouver-nement et ayant pour objet d'autoriser le prési-dent de la République à ratifier et, s'il y-a lieu, à faire executer la convention relative à la répres-sion des délits de chasse, conclue le 6 août 1885 entre la France et la Belgique. Ce projet a pour objet d'autoriser, sur les bases

d'une complète réciprocité, la poursuite en France des délits et contraventions commis en Belgique par des Français, en matière forestière, rurale et de pêche.

pecne. L'article premier de la convention détermin L'article premier de la convention decernine les conditions dans lesquelles les poursuites pourront être excusés contre les délinquants et dispose, en principe, que les nationaux, auteurs d'infractions en mattère de chasse sur le territoire de l'autre Etat, seront punis de la même manière et par application des mêmes lois que s'ils s'en étaient rendus coupables dans leur

L'article 2 règle la procèdure à suivre pour les poursuites que les hautes parties contractantes s'engagent à exercer contre ceux de leurs nationaux qui auront commis des infractions sur leter ritoire étranger. L'article 3 dispose que l'Etat où la condamnation

aura été prononcée percevra seul le montant des L'article 4 a trait à la mise à exècution de la

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris, 10 décembr Le baromètre reste élevé sur l'ouest de la France et le lles-Britanniques (Valentia 775 mm). Au sud-ouest et a nord-ouest de l'Europe les pressions sont toujours inf rieures à 760 mm. En Allemagne existe un minimum pe important. Une dépression assez forte se montre au nor de l'Italie ; elle occasionne des mauvais temps en Pre

La temperature baisse parfout. Le thermomètre marquait ce matin,—23° 4 Heparanda!—8 à Hambourg, [1° à Paris, Biarritz, Marseille, 7° à Nice, 17° à Malte.
En France, le froid sest accentue, principalement dans les régions du Sud. Le temps va rester beau et froid; des neiges sont probables dans le Nord et l'Est. A Paris, hier, le temps a été beau dans l'Après-midi. il a neigé pendant la nuit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Élections au Tribunal de Commerce DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

CANDIDATS MM. HENRY BOSSUT, président, sortant;
HENRY TERNYNÜK fils, juge, sortant;
CATEAUX-LEPLAT, juge, sortant;
LEON MOTTE, juge suppléant, sortant;
DUMORTIER-CUIGNET, juge suppléant

sortant. Les électeurs affirmeront, sans doute, comm aux précédentes élections, leur estime et leur con-fiance à nos magistrats consulaires, en volant en nombre suffisant pour éviter un second tour de

M. Amédée Prouvost est mort ce matin L'industric du département du Nord perd en L. Amédée Prouvost l'un de ses chefs les plus ho-

norables et les plus expérimentés. Lorsqu'il fonda son vaste établissement, actuel-

lement l'un des plus considérables de France, l'in-dustrie- du peignage mécanique de la laine était absolument à ses débuts. Il développa, avec le concours de MM. Lefebvre-Ducatteau, ses associés,

concours de MM. Lefebvre-Ducatteau, ses associés, cette importante industrie et il sut constamment la maintenir à la hauteur de tous les progrès.

La vie de M. Amédee Prouvost a été une vie de travail, vouée tout entière à la direction de ses usines. Il témoigna toujours d'une grande sollicitude et d'une charité éclairée pour tous les ouvriers, ne laissant jamais sans secours les malheureux et les pauvres; c'était du reste un homme d'une grande droiture de caractère, d'une foi profonde et qui ne craignait pas d'affirmer en toute circonstance ses convictions de chrâtien.

M. Amédée Prouvostétait marguillier de l'église Saint-Martin et avait autrefois fait partie da conseil municipal de Roubaix; il était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1877.

Commissions municipales. - Les membres de la sous-commission de la rue de la Gare se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le samedi 12 décem-bre, à 6 heures du soir, pour examiner la rétroces-sion de parcelles inutiles.

Service d'ébouage. — La ferrure et les soins à donner aux chevaux du service d'ébouage pen-dant les annèes 1886-1887, feront l'objet d'une ad-judication, le samedi s6 décembre, à 11 heures du

La fournituze d'habillements et d'équipement du personnel de la police pendant l'année 1886, sera adjugée dans l'une des salles de l'Hótel-de-Ville, le jeudi 21 décembre, à onze heures du

Tirage au sort. — Le tirage au sort de la classe 1885 commencera, dans toute la France, le 21 janvier prochain. Les tableaux de recensement devront être publiés dans chaque mairie du 3 au 10 janvier inclus.

Les préfets règleront à cette époque l'itinéraire

des tournées par arrondissement. Les opération devront être terminées dans le délai d'un mois.

Cartes-prime du Journal de Roubaix. -Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Trains tramways. — Depuis jeudi les trains-tramways entre Tourcoing et Lille font une halte au chemin de *La Tossée*. C'est sur la demande des habitants du boulevard et de la rue des Carliers que la Cie du chemin de fer a établi cette nouvelle

Tribunal de simple police. - Dans l'audience de jeudi, cinquante-trois condamnations ont été prononcees pour délits divers : nous rele-vons entr'autres quinze infractions à la police des cabarets, dix contraventions pour divagations de chiens, sept cas de violences légères, etc. Notons aussi une condamnation à l'amende pour passage dans une rue interdite à la circulation des voitures non-suspendues: il s'agit de la rue des Moi-nes: avis aux charretiers qui ne veulent pas s'ex-poser aux désagréments d'un procès-verbal.

Tenez vos portes fermées le soir, c'est prudent. Mercredi à la tombée de la nuit, un indivi-du profitant de ce que la porte était restée quel que temps entrebaillée, s'est introduit chez M. H. B... rue Neuve-de-Roubaix, et adérobé un magnifique pardessus en drap noird'une valeur de 150 francs Le malfaiteur fut aperçu au moment s'èchappait mais on n'a pas pu l'atteindre.

Bondue. M. Pierre Leroux, conseiller muni cipal, ancien adjoint au maire, vice-président de la société de secours mutuels, membre du comice agricole de Lille, vient de mourir à Bondues, à l'àge de 73 ans. Le défunt était le beau-frère de M. Baucarne-Teroux, député du Nord. Les funérailles auront lieu lundi, 14 décembre.

LILLE

Comice agricole de l'arrondissement de Lille. — Le Comice agricole se réunira me: credi, 16 décembre, à onze heures du matin. La réunion aura lieu à la Mairie. Voici l'ordre du jour :

 Lecture du procès-verbal de la dernière seance.
 2. Correspondance.
 3. Scrutin sur la candidature de M. Harding et Son, membre de la Société Royale d'agriculture d'Angleterre.
 4. Procété Royale d'agriculture d'Angleterre. position de nommer un troisième vice-président. —5. Election des membres du bureau pour 1886.— -5. Election des membres du bureau pour 1880. 6. Méthodes les plus simples et les plus économi-ques de rouissage agricole et industries des lins (Communication faite par M. Vallet-Rogez, a pro-pos des nouvelles teilleuses). — 7. Fixation du jour de l'Obit (13 janvier 1885). — 8. Des chemins ruraux. — 9. Commission de révision du program-me. — 10. Questions diverses.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 10 décembre. — Présidence de M, Hedde. — Toujours le mur mitoyen, ce frelon de M, Hedde. — Toujours le mur mitoyen, ce frelon de discorde. Aujourd'hai le mur mitoyen estun ruisseau. Dumoulin et Sara sont deux propriétaires de Cysolng dont les jardins sont séparés par un ruisseau. D'un commun accord, ce ruisseau fut transformé en un aqueduc. Alors les discussions commencèrent. Dumoulin voulut avoir la propriété entière de sa surface recouverte; les frères Sava, invoquant la mitoyenneté, voulaient la propriété de la moitié du ruisseau recouvert.

toyennect, courains it as propriete de la moite du ruis-seau recouvert.

Toutes les vexations possibles furent faites de part et d'autre. Un dimanche du mois dernier, Dumoulin fils revenait, vers dix houres, du cabacet, selon son habitude. Pour ne pas éveiller ses parents, il avait coutume de renter par la porte de derrière, qui donne accès sur le famoux ruisseau recouvert. One trouve. accès sur le famoux ruisseau recouvert. Que trouva-t-il devant sa porte ? Des caisses vides que son voisin Sara avait entassées sur ce terrain. Il écarte une caisse sans aucune malice rentrer chez ses parents; mais Sara veill avait placé son lit près de la croisée et dorm ceil, comme un vrai gendarme (car il parait gendarmes ont l'habitude de ne dormir que d

genuarmes ont i nantude de ne dormir que d'un cei Il voit Dumoulin, sort à la liâte et poursuit ce de nier en criant : Au volcur! Une bousculade a lieu lous doux tombent dans une caisse. Toute la famil Dumoulin s'éveille au bruit des deux combattant très génés de lutter dans cet étroit espace. Le pé Dumoulin retire les lutteurs de la caisse. Pour sa r ense, il reçoit des coups. garde-champêtre, que cette lutte homérique

Le garde-champêtre, que cette lutte homérique avait troublé dans son sommeil, arrive et verbalise. Les Dumoulin père et fils comparaissent devant la tribunal pour coups. Leur attitude est celle de deux profonds criminels! Les frères Sara, au contraire, sont comme deux coqs prèts au combat.

M' Parmentier, dans une plaidoirie assez gale, déplore les excès qu'une mitoyenneté non définie a fait commettre à ses clients Dumoulin, qui n'ont pas été dans cette affaire, les provocateurs. Le tribunal cependant condamne les Dumoulin à chacun 16 francs pour coups, et aux frais.

Après le mur mitoyen, le fromage de Hollande. Il n'est pas question du traité de commerce, la gloire de M. Trystram. Voici les faits:
Pierre Delporte est un marchand de fromages de St-André qui se plaint d'avoir été volé par un garçon de lé ans, Henri Renaut.
Delporte, qui, tout à l'heure, était assis au banc des prévenus pour coups et avait été condamné pour ces faits à 25 francs d'amende, est à la barre comme témoir.

moin.

Il a vu le jeune Renault mangeant à grandes dents un gros morceau de fromage de Hollande et dans sa vanité de marchand de fromages, il pense et dit que ce ne peut être qu'un de ses fromages.

Le tribunal ne le jugeant pas ainsi acquitte simplement le jeune Renaut. Delporte palera les frais. Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute! A. G.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

sion extraordinaire. - Séance du 27 novembr (Suite. - Voir le numéro du 11 novembre.)

(Suite. — Voir le numéro du 11 novembre.)

Rue Jean Legrand

Offres des propriétaires pour la cession de terrains en vue de la construction d'aqueduc et de pavage. — Renvoi à la commission de la voirie.

Bubget supplémentaire de 1885

Sur le rapport de M. Dessauvages, au nom de la commission des finances, le Conseil adopte le budget supplémentaire de 1885, se balançant par un excédant en recettes de 111,345 fr. 56.

Tarif de consommation du gaz

La commission des finances, par l'organe de M. Dessauvages, rapporteur, soumet au Conseil le projet d'un nouveau tarif de consommation du gaz, établi par M. Barrois, directeur de l'usine municipale.

Les modifications proposées, toutes à l'avantage des consommateurs, sont les suivantes : l' fourniture gratuite du branchement jusqu'au compteur; 2º les nouveaux abonés auront la faculté de payer le compteur par douzièmes ; 3º les primes seront réglées le 31 décembre prochain et, pour le calcul de ces primes, la quantité de gaz fournie du ler mai à cette époque sera considéree comme 60 0 pt de la consommation totale Enfin, à partir du ler janvier le prix du gaz sera établi comme suit : bli comme suit: 20 centimes le mêtre cube et sans prime pour un

" 12 a 14,000
" 7 " 14,000 et au-dessus
Un tarif spécial comprend :
Marchan'ls forains, 25 cent. le m. c. sans prime
Moteurs
Hoteurs
Gontlement des ballons 10 cent, " "
Gontlement des ballons 10 cent, " "
Edifices municipaux. 13 cent. " "
Ediarage public. 5 cent. " "
Malgre ces rabais sur les tarifs anciens, l'exploitation laissera encore à la ville un bénéfice de plus de
100,000 francs par an.

M. Deltombe renouvelle l'observation qu'il a déjà
présentée sur le mode de réglement des primes. La
ville perçoit des sommes considérables qu'elle rembourse à la fin de l'année, et se forme ainsi un fond de
roulement, au détriment de la circulation dans le
commerce. Certains industriets atteignent des le premier mois les quantités désignées pour benéfaer de la mier mois les quantités désignées pour benéfier de la prime ne pourrait-on pas, dans ce cas, leur décompter le gaz au prix du tarif, défalcation faite de la prime à

laquelle ils ont droit.

M. le Maire fait remarquer que les primes rembouraces sculement à la fin de l'année, constituent pour la ville nne garantie de paiement dont elle ne doit na sa edésaisir.

doit pas se désaisir.

Sur ces observations M. Deltombe retire sa propotion et l'ensemble du projet est adopté à l'una Service des Eaux

Le projet de budget pour 1886 est renvoyé à l'exa-men de la commission de la voirie, Parmi les dépenses prévues se trouve une somme de 30,000 francs destinée à la canalisation ou à des

de 30,000 francs destinée à la canalisation ou à de tronçons de canalisation pour les rue de Menin, de Belle-Vue, du Chêne-Houpline, Haute, du Moulin-Fagot, de la Croix-Rouge, des Piats, de l'Est, Winoc-Choquel, du Curé, des places Charles Roussel et des Halles. Hospices de Tourcoing

Donation d'un terrain sis à la Croix-Rouge à charge de fonder un lit, aux incurables pour un orphelin ou une orpheline.

La valeur de ce terrain est d'environ 13,000 francs.

la pension aux incurables étant de 400 francs, l'admi-nistration des Hospices est autorisée à accepter la Bibliothèque communale

M. Cyrille Vanesbus fait don à la villed'une collec-tion des journaux Le Courrier de Tourcoing et l'Echo de Tourcoing.

Demande de Bourse

Demande de Bourse

Une demi-bourse communale est accordée à un jeuns aveugle dont le père, qui habitait l'Epinette, s succombé, il y a quelques mois, des suites d'une chute au bas de son escalier

Monument de la défense nationale

Lettre du général Jeanigrot, président du comité, sollicitant la participation de fa ville à la souscription pour l'érection de ce monument. Renvoi à la commission des Finances.

mission des Finances Service des Eaux

Une modifier

M. Pennetier, chel de gare, informe la municipalite que la question de transformation de la grille d'entrée de la gare est en bonne voie et qu'il sera donné prochainement satisfaction aux réclamations qui se sont produites.

M. Honore Dunorrier. — D'appès les conventions, il devait y avoir une place vis-a-vis de la gare et cependant la Compagnie du chemin de for a construit des magasins qui masquent complètement l'entrée de la ville. N'y aurait-il pas lieu de faire valoir ses droits ?

droits ?

M. LE MAIRE. — La compagnie a bouleversé les plans primitifs. C'était au moment de ces modifications que l'administration aurait pu utilement inter-

MM. Dervaux, Dron, Glorieux et Grau déposent la proposition suivante : « Les sonasignés désirent appe-ler l'attention du Conseil sur l'ineatubrité de quel-ques écoles primaires, » — Renvoyée à la prochaîne

M. Honoré Dumortier insiste de nouveau sur le mauvais état dans lequel se trouve la rue Latérale. Il n'y a plus de raison pour retarder l'amélioration de la chaussée puisque le projet de raccordement au chemin de fer du nouveau conditionnement a été

M. le Maire expose que les délais pour la session ordinaire sont expirés et que beaucoup de questions restent encore à régler. Il y aura donc une ou deux sessions extraordinaires en décembre.

La session ordinaire est close et la séance est levée

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théatre de Roubaix. — Joudi soir, les Huguenots ont été représentés par la troupe de Gand devant une saile comble. Tout était absolument bondé, depuis les baignoires jusqu'au « paradis ». Dès l'avant-veille, il ne restait plus un fauteuil, plus une loge, plus un pourtour disponibles. Les places avaient été enlevées comme, à Paris, a'enlèvent les billets pour les premières. De nombreux amateurs étaient venus de Tourcoing et de Lille, ce qui constitue assurément un résultat très-flatteur pour la direction du Grand-Théâtre de Roubaix.

On avait dit à l'avance monts et merveilles de cette représentation; l'évônement a largement justifié le bruit qui s'était fait autour d'elle.

Les Huguenots—dont nous parions au seul point de vue musical, car il y aurait beaucoup à dire sur le livret et sur la donnée du drame—sond d'ailleurs' une des plus belles pages de cette œuvre gigantesque de Meyerbeer qui comprend Robert le Diable, le Prophète, l'Africaine. Cet opéra a toujours joui d'un succès incontesté: c'est que le maèstro possede, à un degré éminent, le sentiment du théâtre. Il sait fort bien qu'un opéra n'est pas un concert; il ne perd jamais de vue l'accent vrai, la vérité scénique et, dans certains passages, tels que la bénédiction des poisnards et le duo entre Raoul et Valentine, le compositour s'élève à la plus grande puissance de l'expression dramatique.

Jeudi, l'intorprétation a été un véritable triomphe

siteur s'élève à la plus grande puissance de l'expression dramatique.
Jeudi, l'interprétation a été un véritable triomphe d'un bout à l'autre. Si, au premier acte, le public a témoigné quelque peu de froideur. cela provenait plutôt de la partition elle-même, dont les beautés sont peu accessibles à ceux qui ne sont pas familitarisés avec la musique de Meyerbeer, car, à part une dépailalance de la basse, cet acte a été supérieurement enlové, et les cheurs ont déployé une justesse et une surcit d'attaque ne laissant rienà désirer. Le deuxième acte a rompu la glace, et, jusqu'à la fin de lasoirée, les applaudissements ont été unanimes, les rappies fréquents.

Mlle Briard est réellement une artiste de premie. Mile Briard est recliement une artiste de promierodre. On trouverait difficilement, sur une scène de province, le rôle de Valentine rendu avec autant de science et produisant autant d'effet. La charmante cantatrice pirase admirablement; sa voix n'a pas la moindre lacune, son chant est plein d'autorité, son physique superbe et très scénique. Elle a mis une experience de la contraction de paysique superbe et très scénique. Elle a mis une ex preasion indéfinissable dans cet air : Ehl quoi, dans son irresse, et, au dernier acte, elle a merveilleuse-ment dit : Ainsi, je te verrai périr. La salle entière l'a acclamée à plusieurs reprises, et ces acclamations sont devenues très-chaleureuses, quand on lui a offert des bouquets.

sont devenues tres-nateureuses, quand on iui a offert des bouquets.

Dans le personnage de Raoul, M. Bosca s'est montré un ténor irréprochable. Il apporte à son chant une sensibilité profonde, une vibration de jeunesse qui vous électrise. Son organe est limpide comme du cristal, et il le manie avec un talent hors ligne. C'est dire que le succès de M. Bosca a été très grand et très mérité. Il lui reste seulement à perfectionner son jeu; mais, sous ce rapport, il faut avoir de l'indulgence, car un ténor comme celui-là est une précieuse trouvaillel

Un excellent baryton, M. Pélisson ! Ses notes chau-

Un excellent baryton, M. Pélisson! Ses notes chaudes, remplies de charmes, sont émises avec un art de nuances tout à fait remarquable.

M. Jourdan (Marcel) a débuté médiocrement: sa Chanson huguenote ne valait rien. Mais îl a magistralement réparé ce lèger accrec par son due avec Valentine, au troisième acte, et la façon dont îl a chanté: Voyez, le ciel s'ouvre et ruyonne, a fait sensation dans la salle.

M. Boyer (Saint-Bris) a une belle voix de basse chantante. Mile Duchâteau, sous les traits de Marguerite de Valois, s'est montrée excellente chantsuse; on a beaucoup remarqué ses vocalises. Elle a été bien inspirée dans le due avec Raoul: Pareille loyauté mérite récompense, mais nous trouvons que si l'air: O beau pays de Touraine, a été dit très convenablement, il l'a été avec noins de cachet que dimanche, au concert des écoles libres. Mile Schaefer a une jolie voix et nous a donné une idée flatteuse de la grâce des pages de la Cour d'Amour. Les autres rôles secondaires ont été bien tenus par Mile Eva Raphael et MM. Bouit et Willems.

L'orchestre a vaillamment fait son devoir sous la direction de M. Armand Raynaud. Il est difficile de rencontrer en province une exécution instrumentale plus soignée, plus complète, plus précise de l'œuvre de Meyerbeer. Les intentions du compositeur ont été

Les choristes se sont montres des artistes consci

Les choristes se sont montres des artistes consciencieux, salaant valoir les superbes choses qu'on leur
wait confices. Ils ent contribué, pour une large part,
à la belle interprétation des Huguenots. La scène
de la hénédiction des poignarda a du contenter les
dilettanti les plus méticuleux.
L'opéra étalt monte avec loin ; les costumes. assec
jois, avaient une certaine exactitude historique. Parmi les décors, citons celui du troisième acte, le Prénux-Clercs, au plus pittoresque effet, et, dans l'Moitel
du comte de Neveri, une ravissante cheminée gothique, peinte par M. Brachmann.
La spectacle s'est terminé un peu tard; mais, à la
sorite, tout le monde paraissait très satisfait. Pardon,
il faut en excepter un monsieur qui résunait son impression par ces mots: Pièce médiocre le ténor
chante atrocement mai I let puis, tous ces artistes, lis
ont une démarche si défectueuse ! (Authentique).
Georges Calliot.

NORD

Orchies. — On a beaucoup parlé de la succes-sion Dupont, d'Antérique. Plusieurs familles fran-caises, se croyant héritières de cette riche succea-sion, ont fait des recherches de généalogie qui

avaient en peu de succès.

Une lettre adressée de Wilmington à M. Duriez d'Orchies, sera l'épilogue de cette affaire à sensa-

Voici la lettre de Dupont de Wilmington:

Return to
E. I. Dupont de Nemours et C,
Wilmington Del
il net delivered within five days,

Wilmington Delaweres.
Novembre, ler 1885.

Monsieur, Biskol Becker (Sa Grandeur, Mgr Becker, évà-que de Wilmington), nous a transmis votre lettre au 25 octobre 1885. Monsieur Alexis Du Pont est mort dans mois

villes. Les familles Dupont Ducanchez, dont vous

parlez, sont étrangères de notre famille.

Notre famille est de Du Poni de Nemours. Ils ne sont pas relatifs à notre famille.

M. Alexis Du Pont n'a pas décédé intestat; la veuve et les enfants onthérité selon la loi de l'Etat du Delaware et des Etats-Unis.

Votre serviteus,
Signé : E.-I. Du Pont de Nemours et C.

PAS-DE-CALAIS

Chronique électorale.—On annonce que c'est le marquis d'Arrincourt qui est le candidat des conservateurs au Sénat, dans le Pas-de-Calais, en remplacement de M. Hamille, décédé. Les répu-blicains ont l'intention de poser la caudidature de M. Deusy, ancien député.

Justice opportuniste. - On n'a pas oublié, écrit l'Empress du Pas-de-Calais, que le préfat a fait expulser M. l'abbé Friant, vicaire de Cam-brin, comme « étranger » et ennemi de la sûreté

Les journaux républicains, approuvant les termes de la mesure administrative, n'ont pas manqué de dire que M. l'abbé Friant n'avait pas manqué de dire que M. l'abbé Friant n'avait pas voulu opter pour la France et que l'on avait très bien fait de l'expulser.

Nous avons protesté en disant qu'au nom de ses enfants mineurs, Mme Friant avait opté pour la nationalité française. Voici une pièce qui confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres du moins pour en presser de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres du moins pour en la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres du moins pour en la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres du moins pour en la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres du moins pour en la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre assertion et qui fera rougir — no us Pespéres de la confirme notre de la

rons du moins pour eux, — ceux qui out voulu jeter l'odieux d'un manque de patriotisme sur un très digne prêtre, dans lequel ils dénonçaient et frappaient sans motil l'adversaire politique : de SAINT-GEORGES

Nous, soussigné, François Georges, maire de la Nous, soussigné, François Georges, maire de la commune de Saint-Georges, arrendissement de Sarrebourg, département de la Lorraine (Alsace-Lorraine), certifions que feue Collais, Marie-Thérèse, alors veute du défunt Friant, Louis, de son vivant, cultivateur en cette commune, a, le 12 septembre 1872, devant le directeur de l'arrondissement, opté pour la nationalité française, pour elle et ses deun fils, Louis, né le 29 janvier 1833, et Ernest, né le 5 août 1855, et que cette cuillante femme, si française de cœur et de sang, a transféré son domicile au village d'Amenoncourt où elle est restée près de deux mois.

En foi de quoi, nous avons délivre le présent certi En foi de quoi, nous avons ficat pour servir que de droit. Saint-Georges, le 19 novembre 1885. Le maire : F. Georges.

BELGIOUE

Durant la présente session, nous télégraphie otre correspondant partieulier de Bruxelles, les

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles Consignations - Magainages des marchandises

LE PRIX DU GAZ

Un document nouveau vient de prendre place dans cette question palpitante d'actualité. A Bruxelles, le collège des bourgmestres et A Bruxelles, le collège des bourgmestres et échevins, sur la proposition d'un membre du conseil communal, a émis le vœu de donner aux particuliers le gaz à dim-sept centimes le mêtre cube; mais, au dernier moment, les édiles brabançons hésitent à accorder cette réduction parce que, dientifie cela occasionne à la Ville use réduction

disent-ils, cela occasionne à la Ville une réduction de recettes de 429,000 francs. C'est alors qu'un ingénieur, M. Somzée, qu'i, tout en étant très soucieux des intérête de la ville de Bruxelles, doit vraisemblablement prendre encore un plus grand soin de ses intérêts personnels a demandé au collège des bourgmestre et échevin

FEUILLETON DU 12 DÉCEMBRE. Nº 12

BONNET LIEUTENANT

PREMIÈRE PARTIE VII

Il lui ferait une visite, et ceseraitune occasion pour parler de madame de Rosmorcau, qui vaudrait mieux que de questionner franchement Drapier, dont il vorait déjà le sourire railleur comme il entendait ses exclamations : « Ah! ah! la belie Agnès produit son effet obligé. » Il n'était point eur farouche et supportpit volontiers la santerie, mais à condition pourtant que ce ne planaterie, mais a condition pourtant que ce ne fut pas à propos de femmes. Il cût été mal à l'aise qu'on supportat que Julienne et Agnès eussent produit « leur esset, » comme disait Drapier. car dans sa position, il y cût eu plus que du ridicule dans sa position, if y ever prior que na manura à laisser croire qu'il pensait à se faire aimer par l'une ou par l'autre de ces jeunes filles, celle qui avait trente mille francs de rente, aussi bien que n'était pas en vue d'un beau mariage qu'il s'était ait moldat: ileutété profondément humilié d'ayoir, le pareilles visées, et plus encore qu'on, put l'en

li avoit égé un peu étonné que la femme d'un lieutenant cut un jour de réception comme la femme d'un général ou d'un colonel, mais igno-rant l'origine de madame Drapier et ne sachant gien de la misère de son intérieur, il s'était dit

que fes réception du mercredi étaient sans doute une conséquence obligée pe sa situation de fortune; la femme d'un lieutenant n'est rien, riche elle est ce qu'ele veu; être. Comme il n'avait pas eu le temps de faire

une nouve_lle visite à madame Drapier, qui n'était pas à La Feuillade, lorsqu'il s'était présenté chez elle une première sois, il sut surpris qu'on lui in-diquat le troisième étage. Un troisième étage dans une maison qui n'en avait pas quatre, c'était vraiment aien modeste pour une femme qui recevait. bordure de chêne: devont les portes de chaque pa-

lier un paillasson. Décidément, c'était plus que de la modestie. A son coup de sonnette ce fut un soldat, l'ordo nance de Brapier, uui lui ouvrit la porte. L'anti-shambre était digne de l'escalier; même carreau rouge, même peinture verte au murs, pour tout meuble un coffre en bois noir et une console autrefois dorée, mais sur cette console s'épanouissait. dans un vase en barbotine, un gros bouquet de fleurs et de plantes aquatiques; des spirées, des iris, des roses à quenouifle et à plumet qui égayait cette pièce nue et lui donnait un accent

- M. le lieutenant Bonnet anuonça l'ordon-

Bonnet qui n'était pas fait à ses nobles façons

Bonnet qui n'était pas l'ait à ses nobles laçons crut qu'il entrait dans un salon plein de person-nages important; il fut surpris de n'appercevoir que la seule madame Drapier assise au coin de sa cheminée, dans j'attitude d'une femme qui attend.

Elle était en toilette parée, avec un petit bouquet

nance en ouvrant la porte.

de roses sauvages au corsage. Dans le salon se voyaient partout des fleurs des champs, sur la cheminée, sur la table, dans les encoignures; le piano était ouvert avec de la musique sur le pupitre, des albums étaient disposés dans un dés plein d'art, sur la table et sur une petite étagère en peluche orange; bien que la pièce fût exposée au pleiu nord, des rideaux étaient savamm drapes sur des stores, de manière à ne laisser né-

pétrer qu'un demi-jour... distingué. Elle ne se leva point pour recevcir Bonnet, mais un sourire de satisfaction orgueilleuse épanouit si complètement son visage qu'elle sembla veuir à lui confuse de joie.

— Comme vous êtes aimable d'avoir pensé que c'était mon jour, dit-elle en lui tendant sa main

Et sa voix frémissait comme sa main Il la regarda tout surpris, se demandant c ment une simple visite à une femme le jour où celle-çı était chez elle pour tout le moude pouvait

causer une telle satisfaction. C'est qu'il ne savait pas que, pour madame Drapier, son salon et son jour étaient toute sa vie. Fille de paysan, mais élevée gratuitement dans une pension à la mode, elle avait pris au contact de ses camarades des idées de grandeurs mondai-nes et d'ambition que le mariage seul pouvait récliser : ello vivrait à la ville, elle irait dans le monde, elle recevrait, on parlerait de ses toilette, De dix-huit à vingt-un ans, lorsqu'elle était

haute volée, mais elle ne voyait pas ce milieu pas plus que la coiffe de sa mère, les sabots de son père, et le tas de fumier sur lequel il fallait mar-cher pour entrer dans la maison : ce tas de fumier était champètre, cette coiffe était patriarcale ; les travaux des champs ont leur poésie à condition qu'on les regarde de loin, ce qui était son cas. Pour rien au monde elle n'eût ramassé les œufs dans le pondoir, ou touché au manche d'un ratesu.

Dormant la grasse matinée, elle se mettait en toilette aussitôt levée et restait dans sa chambre à laquelle elle avait, avec presque rien, donné un aspect d'élégance et de bien-être, ce qu'elle appelait une « tournure mondaine. » Là les rideau: clos l'ête, devant le feu l'hiver, elle lisait les quel-ques livres qui formaient le fonds de sa petite bibliothèque et de temps en temps; quand elle pouvait se le procurer, un roman en vogue, ou en le Journal de mode auquel elle était abounée et dont elle aprenait par cœur les descriptions de toilette et les indiscrétions sur le . monde de la haute vic. Fatiguée de la lecture, elle achevait d'interminables lettres à deux ou trois de ses anciennes camarades de couvent qui avaient comme

elle le besoin d'épancher leurs espérances. Quand elle consentait à sortir de cette chambr pour aller voir son père et sa mère travailler à leurs foins ou rentrer leurs blés, c'ètait gantée jusqu'au conde, voitée de gaze épaisse, la tête abritée par une belle ombrelle rouge qui effrayait les bœufs. Avec cela, bonne fille cependant, affectueuse pour ses parents comme s'ils n'avaient point parle patois, mais ferue de ses idées de grad-

elle rés'grée à être la femme d'un paysan, si riche qu'il fût, à vivre aux champs ou dans un bourg? Il lui falla:t la ville et pour le moins une sous-préfecture, car elle mettait une sage modération dans ses ambitions et n'exigeait point l'impossible Bordeaux ou Toulouse. Onand le lieutenant Drapier était venu loger à

la ferme tout convert de poussière, elle avait com-mencé par ne pas faire grande attention à lui, un lieutenant! Mais lorsqu'il s'était montré empressé et galant auprès d'elle, le simple lieutenant était devenu un mari, possible dans le présent, enviable dans l'avenir : femme d'un colonel, d'un général ! Elle avait changé d'attitude et le mariage s'était

- Nous aurons un salon. - Tout ce que vous voudrez. - Nous recevrons.

- Va pour du Beauvais. C'avait été une affaire d'organiser ce salon. Le mari n'avait que des dettes avouées ou a peu près, le lendemain de son mariage; au lieu des trente mille francs de dot qu'elle devait ap-porter, la femme avait pour tout capital dix-hunt cents francs que ses parents, en se saignant aux quatre veines, avaient pu lui donner. Comment, evec cele, meubler un salon, quand tant d'autres besoins criaient l'urgence immédiate. Cependant elle en était venu à ses fins. Dans la période de la

-- Tout ceux que vous voudrez.

— Il sera en tapisserie de Beauvais.

qu'elle ne demandait rien autre chose : am calon

Elle l'avait eu, peu brillant, peu confortable surtout, des petits meubles dépareillés, sortant des magasins de nouveautés où les peluches de couleurs fausses étaieni mélées à des imitations de outes sorte de choses : un canapé faisant vis-àvis à la cheminée, deux fauteuils, quelques chaises de formes hizarres, un guériden, une étagère, aux fenètres des stores à l'italiennne en andrinople, qu faisait la pièce toute rouge. Son grand désir avait été un piano, mais ne

pouvant l'acheter elle l'avait loué et, si ses notes ait un peu fèlées, sa caisse en palissandre n'avait pas mauvaise figure. Quand tout avait été prêt, elle avait fait ses visites et naturellement on les lui avait rendues. Quelle joie en voyant réunies chez elles la baronne

La Hontan et madame Maupec, la sous-préfète, assises l'une à côté de l'autre sur le canapé, la comassises l'une à côté de l'autre sur le canapé, la com-tessa de La Genevrais, madame Collas, enfin tout La Feuillade; on manqualt de sièges. Quel triom-phe pour la paysanne l'Elle était l'égale de ces femmes. Jamais elle n'avait aussi tendrement ai-mé son mari que ce jour-la, et ce fut avec un élan nassonné qu'elle le corre des centre des la constant de passionne qu'elle le serra dans ses bras quand ils se trouverent en tête à tête. Que ne ferait-elle pas pour lui prouver sa reconnaissance l'Qu'importait qu'il n'y cût qu'un pauvre liten fer et deux chaises dans sa chambre de jeune mariée, une table boi-teuse en bois blanc dans sa salle à manger; elle avait son salon et son jour.

HECTOR MALOT

lune de miel son mari n'avait rien à lui refuser, el d'ailleurs il comptait encore sur la dot. D'autre part, elle était si peu exigeante pour tout le reste rentrée à la maison paternelle, elle avait vécu de ces rèves. A la vérité le milieu dans lequel elle se trouvait était un peu fait pour leur donner une deur bourgeoise, au point de refuser trois ou qua-tra mariages pour elle superbes. Comment re fût. (A suive)